

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Modernisation du parc de matériel roulant régional	106

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Transports,

VU la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la convention TER Centre Val de Loire 2014-2020 et ses avenants successifs, relative à l'organisation et au financement des services régionaux de transport collectif des voyageurs TER Pays de la Loire,

VU la convention TER Centre Val de Loire 2018-2023 et ses avenants successifs, relative à l'organisation et au financement des services régionaux de transport collectif des voyageurs TER Pays de la Loire,

VU la convention Train de la Loire à Vélo 2020-2023 Centre Val de Loire et Pays de La Loire relative à l'organisation et au financement du service Train de la Loire à Vélo,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le protocole d'intention pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la circulation des rames ATER fonctionnant au BioGNV, présenté en 1 annexe 1, ainsi que l'engagement de confidentialité individuel s'y rattachant,

AUTORISE
la Présidente à le signer

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen,
Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs